

# **ASSEMBLEE GENERALE**

## **MISSION LOCALE DU MEDOC**

### **25 NOVEMBRE 2019 – 10h30**

#### **ST GERMAIN D'ESTEUIL**

Jean Jacques CORSAN ouvre la séance. Il évoque la difficulté à déterminer un créneau horaire qui convienne à tous et tient à remercier les membres de l'Assemblée Générale ainsi que la Mairie de Saint Germain d'Esteuil qui nous accueille aujourd'hui.

Il rappelle l'ordre du jour :

- + Budget prévisionnel et orientations 2020
- + Point activités second semestre 2019
- + Questions diverses

Avant d'aborder le premier point, il souhaite remercier la nouvelle direction qui a su dynamiser l'action de la Mission Locale, notamment en organisant des actions collectives novatrices en faveur des jeunes et en activant un partenariat avec les entreprises. Nous pourrons en juger lors de la présentation des activités du second semestre.

Mais auparavant et afin d'aborder le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, la parole est donnée à Monsieur Gérard GONZALEZ Trésorier de l'Association.

Celui-ci détaille le budget prévisionnel établi en fonction des données connues à ce jour. Il s'équilibre à hauteur de 1 029 802€. Il rappelle que la Mission Locale est avant tout une activité de services, 75% des charges de ce budget sont des frais de personnel.

Il souhaite également reprendre le mode de répartition par commune adhérente :

- 70% au prorata de la population DGF (chiffres communiqués chaque année par la Sous-Préfecture de Lesparre) ; la population DGF reprend la population de la commune auquel est rajouté 1 habitant par résidence secondaire. Cette base est celle utilisée tant pour les dotations aux communes que pour d'autres calculs de subvention
- 30% au prorata du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (chiffres communiqués par les services de la DARES – service études et statistiques du Ministère du Travail)

Ces fluctuations de chiffres expliquent que la subvention d'une commune puisse être soit à la hausse soit à la baisse d'une année sur l'autre.

Aucune question n'étant soulevée, le budget prévisionnel 2020 est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Le Président reprend la parole et évoque le départ prochain d'un membre de l'équipe, Mr Romain MENDES. A l'issue de son contrat à durée déterminée de 3 ans dans le cadre d'un contrat aidé Emploi Avenir, le Bureau lui a proposé un poste d'Assistant Informatique en contrat à durée indéterminée. Proposition déclinée par Mr MENDES qui souhaite s'installer sur Bordeaux.

Une annonce a été publiée sur Pôle Emploi, dans le réseau régional et national des Missions Locales, ainsi qu'auprès du CESI. Il s'agit d'un poste polyvalent, demandant principalement des connaissances en maintenance informatique mais également une appétence certaine pour la communication. Mr Jean Jacques CORSAN demande à l'Assemblée de bien vouloir relayer cette information.

Il invite Madame Francine VALLAEYS, Directrice de la structure à présenter les orientations stratégiques à venir.

Celle-ci aborde les ambitions 2020-2022 :

- Un maintien de la cohésion d'équipe et de la qualité du travail  
Deux actions sont initiées dès cette fin d'année et se poursuivront sur l'année 2020 :
  - une supervision d'équipe qui répondra aux besoins de cohésion d'équipe, plus axée sur des cas concrets auxquels sont confrontés nos conseillers au quotidien.
  - Des ateliers d'échanges et d'analyses de pratiques reprenant le fondement même du rôle de conseiller, ceci afin d'harmoniser les pratiques et le service sur tout le territoire
  
- Une politique de communication nationale  
A l'initiative de l'Union Nationale des Missions Locales ainsi que pour répondre aux demandes des territoires un logo unique a été créé pour toutes les missions locales de France, logo à apposer auprès du nom de chacune (ceci permettant de préserver l'identité de chaque structure)  
Une communication auprès des médias afin d'assurer une couverture nationale homogène et identifier les Missions Locales au même titre que Pôle Emploi par exemple
  
- Une mission locale mobilisée auprès des entreprises pour orienter les jeunes vers l'apprentissage et les accompagner dans l'emploi pour sécuriser leur parcours
  
- Une mission locale investie par le gouvernement dans la mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (plan de lutte contre la précarité et la pauvreté)

Mme Francine VALLAEYS souhaite également échanger sur les activités de ce second semestre et notamment sur l'action Objectif Pyrénées. Elle remercie vivement le Conseil Départemental qui a contribué au financement de ce projet.

Il s'agissait d'amener un groupe de 11 jeunes à participer au Salon de l'Emploi Saisonnier à St Lary (Hautes Pyrénées)

Ce projet visait à lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle en travaillant plus particulièrement sur des problématiques de jeunes bien identifiées à savoir la mobilité (physique et psychologique), la socialisation, l'insertion professionnelle.

L'objectif principal : Décrocher un emploi saisonnier d'hiver

Mais encore :

- S'approprier les codes professionnels et bonnes attitudes pour intégrer une entreprise
- S'approprier les notions de contrat de travail saisonnier
- Préparer des entretiens d'embauche
- Découvrir les métiers saisonniers hivernaux
- Favoriser une mobilité (physique et/ou psychologique) en découvrant un autre territoire
- Elaborer un projet en commun : organiser le séjour (trajet et hébergement) favorisant l'autonomie
- Favoriser la cohésion de groupe et le dépassement de soi par des activités physiques
- Se familiariser avec les outils numériques
- Créer un « film » et communiquer sur les missions de la Mission locale

Le bilan de cette action est plus que positif.

4 jeunes sur 11 ont décroché un emploi saisonnier, logés, nourris. Au-delà de ce constat, 100% des jeunes sont satisfaits de ce séjour. Le groupe s'est très bien entendu et les jeunes ont tissé des liens

amicaux qui n'auraient pu être créés dans des conditions de travail normales (entretiens individuels ou ateliers collectifs). Ils ont pu retrouver une confiance, une estime de soi nécessaires à la recherche d'un emploi.

Un film retraçant les activités du groupe est diffusé à l'Assemblée.

Fort de ce constat, une nouvelle action, initiée en partenariat avec le Club des Entrepreneurs du Médoc verra la contribution d'une vingtaine de jeunes bénévoles au Rallye du Médoc organisé les 07 et 08 décembre prochains.

En effectuant une immersion (PMSMP) dans le cadre d'un événement territorial, ce groupe interviendra sur les spéciales : mise en place et sécurisation du circuit, à la sécurité du parking véhicules de compétition ainsi qu'à l'accueil des bénévoles, des coureurs, distribution des cadeaux, contrôle des permis, informations diverses.

Le Président se félicite de ce rapprochement avec les entreprises médocaines qui permet en participant à une activité associative du territoire de développer son réseau d'entreprises. C'est une passerelle très intéressante pour nos jeunes.

Il souhaite également remercier le CIO de Pauillac avec lequel vient d'être signé un avenant à la convention de partenariat. Avenant destiné à formaliser la mise à disposition de locaux afin d'accueillir un groupe Garantie Jeunes délocalisé sur Pauillac, mais également recevoir notre public en entretien.

La Directrice reprend la parole afin de présenter le dispositif ERASMUS PLUS.

Le programme OUAT vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Partir pour étudier, se former en entreprise, se confronter aux langues étrangères, rencontrer et échanger avec d'autres citoyens européens se révèle en effet très bénéfique et très formateur. OUAT permet de vivre une expérience en Italie, Portugal, Espagne ou Malte en réalisant un stage professionnel non rémunéré de 13 semaines en entreprise. Le voyage et le logement sont payés par le dispositif. Des départs ont lieu toute l'année.

A la demande du Président, Magali PAUTIS, Chargée de mission pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes au Conseil Départemental Gironde, détaille les subventions attribuées à notre Mission Locale.

Elle précise les modalités de calcul de la subvention attribuée par le Département au titre du fonctionnement. Les chiffres correspondants aux 1<sup>er</sup> accueils et au nombre de jeunes accompagnés par la structure, déterminent la base de la subvention ; ces chiffres sont communiqués par l'Association Régionale des Missions Locales. Les difficultés liées au territoire d'intervention de la Mission Locale sont également prises en compte pour finaliser le montant attribué.

Le Département participe également au financement du suivi administratif du public RSA. Cette subvention est déterminée en fonction du nombre de RSA conventionné.

Des actions spécifiques notamment sur des projets impliquant un collectif (mobilité, recherche emploi...) peuvent également être subventionnées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Mme Catherine DECES, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, informe l'Assemblée sur la réforme des chambres consulaires. Cette réforme vise à développer l'alternance et notamment l'apprentissage. Les Centres de Formations pour Apprentis sont désormais habilités aux formations Prépa Apprentissage. Il s'agit non seulement d'accompagner à la recherche d'entreprises mais également de faciliter l'intégration des jeunes en entreprise.

Madame Nathalie OURIET, Directrice du CIO de Pauillac évoque la nouvelle loi pour une Ecole de la Confiance. Elle rappelle une des exigences de cette loi, à savoir, une obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans (compétences attribuées aux missions locales). Il faudra anticiper ce dispositif en partenariat. Elle rappelle également que la notion de formation peut être prise au sens large du terme et peut intégrer une notion de compétences sociales, mobilité...

La déléguée de la Commune d'Hourtin souhaite quelques précisions concernant les permanences sur la commune. Il y a eu effectivement un changement de conseiller sur le secteur ainsi qu'un changement de lieu de permanence. Mme VALLAEYS lui demande de prendre contact avec elle par mail afin de finaliser ensemble les données souhaitées.

A l'issue de ces échanges, Monsieur Jean Jacques CORSAN, reprend la parole et tient à féliciter une nouvelle fois l'ensemble de l'équipe pour son investissement au quotidien envers tous les jeunes de notre territoire. Il ne manque pas de rappeler le sérieux et la bonne gestion de la structure

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président clôt la séance.